

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026



Séance du 27 mars 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marie-Pierre DUPRÉ, Maire.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 10	Présents :	Mesdames DUPRE Marie-Pierre, MARQUET Jocelyne, ROY Micheline, ROYER Béatrice, WISSELMANN Agnès Messieurs BILLARD Cyril, MAILLARBAUX Joël, SIMONIN Christian, TACLET Jean-Marc, ZVER Alain
Nombre de membres en exercice : 10	Excusés :	
Nombre de Conseillers Présents : 10	Absents :	
Nombre de Conseillers excusés : 0	Représentés :	
Nombre de Conseillers Représentés : 0	Secrétaire de séance :	Madame WISSELMANN Agnès

N° 2026/09 TAUX DES TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré et vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du Code général des impôts, le Conseil municipal décide de fixer les taux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.63 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.49 %
- Taxe d'habitation : 10.02 %

Vote		
Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune de SERVIGNEY.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au représentant de l'État le 30.03.2026 et de la publication le 30.03.2026

Fait à Servigney, le : 30.03.2026

Le Maire,

